

La loi Macron du 6 août 2015, qui a élargi les possibilités de déroger au repos dominical, s'est mise en place très progressivement.

De plus en plus d'accords sont signés entre les enseignes et les syndicats pour rendre effectives ces ouvertures du dimanche.

Dans un livre à paraître en septembre, deux chercheurs ont mesuré l'impact du travail du dimanche sur la vie familiale.

Le travail du dimanche s'étend en France

— Deux ans après l'adoption de la loi Macron, l'ouverture des commerces le dimanche gagne du terrain progressivement.

— La prochaine bataille sera menée par le commerce alimentaire.

Ce n'est pas un raz de marée. Plutôt une crue lente dont l'avancée semble à certains inexorable. Après d'âpres batailles, l'ouverture des commerces le dimanche gagne du terrain en France. « On est en train de dédramatiser le travail dominical », confirme Claude Boulle, président de l'Union du grand

commerce de centre-ville. Signe des temps : l'accord de branche signé début juillet dans le secteur de l'habillement, sous l'égide de loi Macron d'août 2015, est passé quasiment inaperçu. Et pourtant, il concerne plus de 120 enseignes, comme H & M, Celio ou Kiabi, soit 22 000 points de vente et près de 120 000 salariés.

En vertu de cet accord qui a nécessité neuf mois de négociation avec les organisations syndicales, les magasins de ces enseignes situés dans des zones touristiques internationales (ZTI) pourront ouvrir le dimanche avec des salariés volontaires. Le travail dominical sera payé double, donnera droit à

un repos compensateur, et les frais de garde d'enfant seront en partie pris en charge.

« On en a à peine parlé, c'est bien le signe qu'il y a une banalisation du travail du dimanche », déplore Élisabeth Chartier, chargée du commerce à la CGT, syndicat qui refuse par principe de signer tout accord dans ce domaine.

Après une mise en route laborieuse, les dispositions de la loi Macron sur les ouvertures dominicales montent en puissance. « L'application du texte a été très progressive car il subordonnait les ouvertures du dimanche dans certaines zones à la signature d'accords avec les syndicats », rappelle Claude Boulle. Ainsi, il a fallu attendre juin dernier pour que la totalité des grands magasins parisiens – premiers concernés par la loi Macron – puissent désormais ouvrir tous les dimanches.

Après l'échec des négociations au niveau de la branche en décembre 2015, chaque enseigne a dû en effet trouver un accord avec ses syndicats. Après moult rebondissements, le BHV Marais a inauguré le mouvement en juillet 2016, suivi des Galeries Lafayette en janvier dernier, du Bon Marché en mars et enfin du Printemps en juin.

La direction de la Fnac a fini elle aussi par obtenir gain de cause auprès de ses salariés. Depuis mars, 24 magasins sont désormais ouverts tous les dimanches. « Il va y avoir un effet d'entraînement, promet Claude Boulle. En drainant de la clientèle, l'ouverture de ces locomotives va provoquer des ouvertures en chaîne dans les magasins alentour. »

fluence sont autorisés à ouvrir le dimanche.

La loi a aussi créé des zones touristiques qui reprennent les anciennes communes d'intérêt touristique ou thermal et des zones commerciales qui recouvrent les anciens PUCE (périmètres d'usage de consommation exceptionnel).

Dans ces différentes zones, les commerces sont autorisés à ouvrir le dimanche, sous réserve qu'ait été conclu un accord d'entreprise ou un accord de branche. La loi repose sur le principe du volontariat et oblige à prévoir des compensations.

Par ailleurs, la loi a autorisé les maires à supprimer le repos dominical jusqu'à 12 dimanches par an, au lieu de 5 maximum précédemment.

repères

Les principales dispositions de la loi Macron

La loi du 6 août 2015 a élargi les possibilités de déroger au repos dominical, qui, en dehors de cas spécifiques prévus par le code (fleuristes, commerces de bouche, hôtellerie-restauration, etc) reste la règle dans le commerce de détail.

Elle a créé des zones touristiques internationales (ZTI), caractérisées par leur rayonnement international, l'affluence de touristes étrangers et l'importance de leurs achats. Il existe aujourd'hui 24 ZTI.

Les commerces de détail situés dans des gares de grande af-



Faute de recul, les effets de ces ouvertures dominicales en termes de chiffre d'affaires sont difficiles à mesurer, d'autant que les enseignes rechignent à livrer des chiffres précis. Reste que la tonalité générale est positive. « Nous sommes en ligne avec nos objectifs, voire au-delà », avance un porte-parole de la Fnac.

Le salaire horaire est au minimum doublé, voire triplé et les frais de garde pour les enfants sont en partie pris en charge.

« Globalement, le surplus de chiffre d'affaires pour les grands magasins est de 8 à 10 %, avance Rodolphe Bonnasse, PDG de CA Com, une agence spécialisée dans le commerce. Et contrairement à ce que l'on pouvait craindre, ces ouvertures dominicales génèrent bien pour le moment, à Paris, des

ventes supplémentaires qui ne cannibalisent par les ventes des autres jours. »

Devant des magasins ouverts, les « achats d'impulsion sont loin d'être négligeables », explique Claude Boulle. Les grands magasins parisiens bénéficient par ailleurs des visites de la clientèle asiatique, mais aussi, plus inattendu, de celles des Européens, à mesure que se développent les courts séjours favorisés par les vols « low cost », les lignes à grande vitesse et le recours à Airbnb. Le BHV attire quant à lui une clientèle familiale de Franciliens, qui apprécient de pouvoir circuler plus facilement en voiture le dimanche...

Le bilan serait plus contrasté dans les villes de province, de très positif à Nice à plus mitigé à Marseille. « Il n'y aura pas de situation binaire, tout fermé, ou tout ouvert, pronostique Rodolphe Bonnasse. Les commerçants sont des gens très pragmatiques. Y compris au sein d'une même enseigne, ils examineront la situation magasin par magasin, et décideront de fermer ou d'ouvrir en fonction de la clientèle. » ●●●

Une enseigne parisienne ouverte le dimanche. Jérôme Lorieau/Hans Lucas



●●● Les tableaux de bord seront d'autant plus scrutés que les organisations syndicales ont obtenu des compensations non négligeables au travail dominical. Le salaire horaire est au minimum doublé, voire triplé, et les frais de garde pour les enfants sont en partie pris en charge. De ce fait, les directions n'ont pas eu à forcer la main de leurs salariés pour trouver des volontaires, mais ont eu du mal au contraire à satisfaire l'ensemble des demandes.

« Les gens n'ont pas forcément envie de travailler le dimanche, relativise le vice-président de la CFTC, Joseph Thouvenel. Mais il est difficile de résister à ce surplus de rémunération, dans un secteur où les salaires sont très faibles et où beaucoup de femmes travaillent à temps partiel. »

Les créations nettes d'emplois sont difficiles à évaluer. Si Claude Boulle avance la création de 1 000 emplois pour l'ensemble des grands magasins parisiens, les organisations syndicales sont plus circonspectes. « Entre les transformations de CDD en CDI et les passages de temps partiel à

temps complet, le calcul est compliqué », relève Joseph Thouvenel. « Les résultats ne sont pas à la hauteur espérée, estime pour sa part Laurent Bigot, pour la CFDT. Dans le secteur de l'habillement, en grande difficulté à cause notamment de la concurrence du commerce en ligne, les accords passés sont plus défensifs que créateurs d'emplois. »

Au nom de cette concurrence toujours plus pressante, le mouvement vers les ouvertures dominicales devrait se poursuivre à l'avenir. Notamment dans le commerce alimentaire, peu concerné par la loi Macron, mais qui n'a pas dit son dernier mot. Ainsi l'ouverture des supermarchés et hypermarchés le dimanche matin jusqu'à 13 heures a-t-elle tendance à se généraliser.

« La loi l'autorise... depuis 1906, rappelle Jacques Creyssel, le délégué général de la Fédération du commerce et de la distribution, qui regroupe près de 70 enseignes de la grande distribution. Pendant longtemps, les enseignes ne se sont pas saisies de cette possibilité mais désormais les ouvertures du dimanche matin se généralisent. »

Bloqué par un accord d'entreprise spécifique, le groupe Carrefour a tenté de renégocier avec ses syndicats la possibilité d'ouvrir le dimanche matin. Des négociations qui ont échoué en janvier dernier, faute de compensations suffisantes. « Les discussions vont reprendre à la rentrée », indique cependant Laurent Bigot.

Théoriquement, seuls les supermarchés installés dans des zones touristiques ont la possibilité d'ouvrir le dimanche après-midi, sous réserve d'être couverts par un accord avec leurs salariés. « Nous souhaitons avoir la possibilité d'ouvrir le dimanche après-midi dans les grandes villes, même en dehors des zones touristiques », affirme Jacques Creyssel, qui rappelle que le géant de l'Internet Amazon vient de créer à Paris un service qui permet d'être livré le dimanche de denrées alimentaires. Rodolphe Bonasse n'en doute guère : « Si l'on veut préserver le commerce physique, pourvoyeur d'emplois, face au commerce digital, le cadre réglementaire devra céder, à plus ou moins long terme. »

Emmanuelle Réju

entretien

« Nous n'avons rien à gagner collectivement à le banaliser »

— Le travail du dimanche engendre une « perte sèche » de sociabilité, et les Français y sont moins favorables qu'on ne le croit, selon le sociologue.

Laurent Lesnard
Sociologue au CNRS
et à Sciences-Po

Vous avez étudié les effets du travail du dimanche sur la vie familiale et sociale (1). Quelles sont vos conclusions ?

Laurent Lesnard : Pour bien comprendre ces effets, il faut rappeler le rôle que joue le dimanche dans notre société. À mesure que le travail des femmes s'est généralisé, c'est devenu la principale journée passée en famille et/ou avec des amis, un temps essentiel pour la vie en société.

Huit heures travaillées le dimanche, c'est évidemment huit heures de moins pour soi et ses proches. Mais cela va au-delà : si l'on mesure le temps passé avec ses proches – ce que nous appelons la « sociabilité » –, le travail dominical engendre une perte supplémentaire à celui du travail en semaine.

Lorsqu'ils travaillent le dimanche, les parents passent, selon nos mesures, une heure et demie de moins avec leurs enfants qu'un jour non travaillé, alors qu'en semaine, ce manque à gagner est de cinquante minutes. Cette « perte sèche » se mesure aussi pour le temps conjugal ou les loisirs.

Quels sont les effets du repos compensateur ?

L. L. : La sociabilité perdue le dimanche n'est pas récupérée en semaine. Le repos compensateur permet de récupérer du temps personnel, individuel, de loisirs, mais pas le temps perdu avec les autres. La perte est mieux compensée pour deux personnes habitant le même domicile (conjoint, parents et enfants) que pour la famille élargie.

Peut-on parler d'une « double peine » pour les travailleurs du dimanche ?

L. L. : Oui, même d'une triple peine, si l'on tient compte du fait que les personnes concernées par le travail du dimanche ont la plupart du temps des horaires très atypiques en semaine. C'est le cas, par exemple, des caissières dont la présence au travail est liée à la courbe de fréquentation des commerces. Il ne faut pas oublier que le travail du dimanche

se concentre sur les employés du commerce (20 %), en dehors du cas particulier des militaires et des policiers (25 % de travail dominical). Il ne concerne que 6 % des cadres du public et 2 % des cadres du privé.

Vous mettez en évidence des effets moins visibles du travail du dimanche...

L. L. : Nous avons constaté qu'il n'a pas le même impact sur les relations père-enfants et mère-enfants. Les mères qui travaillent le dimanche s'organisent mieux que les pères pour préserver du temps avec leurs enfants. Elles vont même chercher à surcompenser en renonçant à des activités personnelles et de loisirs. Sur ce point, le travail du dimanche renforce des inégalités de genre déjà marquées.

Les Français y sont-ils favorables ?

L. L. : Ils y étaient défavorables jusqu'au milieu des années 2000, puis y sont devenus favorables. Mais on peut parler d'un soutien mou. Les jeunes et les très âgés, et plus généralement ceux qui sont en marge de l'activité, y sont les plus favorables. Les actifs y sont majoritairement défavorables. Et même lorsqu'ils y sont favorables, l'opposition au fait de travailler soi-même le dimanche demeure une constante !

On peut dire que le volontariat n'existe pas, sauf cas particuliers. Les salariés ne souhaitent pas travailler le dimanche, en revanche, ils peuvent souhaiter compléter leurs revenus, notamment quand on leur a imposé un temps partiel.

Que peut-on en déduire ?

L. L. : Le travail du dimanche ne doit pas se décider en fonction de postures dogmatiques, mais en fonction des attentes de Français. Or notre étude montre qu'ils ne sont pas demandeurs d'un commerce de divertissement. Faire les courses ne figure pas parmi leurs activités préférées. Ce que Français préfèrent, c'est avoir des activités ensemble. Le dimanche chôme, qui permet de synchroniser les agendas, est donc essentiel.

Il ne s'agit pas d'interdire tout travail le dimanche, mais de réfléchir, au cas par cas, en se demandant : pour quelle utilité sociale va-t-on ouvrir un commerce ou un musée ? Nous n'avons rien à gagner collectivement à banaliser le travail du dimanche.

Recueilli par **Élodie Maurot**

Auteur avec Jean-Yves Boulin de l'ouvrage Les Batailles du dimanche, à paraître aux PUF le 6 septembre.